

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER

Procurations : Thierry MAZILLE à Bernard MICHON ; Sandrine GAYET à Coralie BOURDELAIN

Absents : Alain GUIMET ; Laurence LEROUX ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 25/01/2019

DELIBERATION N° 3 :

OBJET : VENTE PARCELLE A159 LIEUDIT LA TOUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de M. Pascal DAVID, habitant la Tour à Revel. Ce projet consiste à racheter de nombreuses petites parcelles à l'abandon, afin de les nettoyer et de faire pâturer quelques moutons, ceci dans le but de désenfricher et d'ouvrir l'espace.

La commune de Revel possède une parcelle cadastrée A159 au lieudit La Tour, d'une surface de 3150 m², parcelle très pentue et qui n'a aucune vocation pour la commune.

Aussi, après délibération, le conseil municipal autorise comme suit Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour vendre cette parcelle à Monsieur Pascal DAVID, étant entendu que le prix de vente est de 0,20 € le m² et que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acheteur.

Décision adoptée comme suit :

1 ne prend pas part au vote

12 voix pour

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 31 janvier 2019

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

